

BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE

CONDITIONS D'ADMISSION

Vous pouvez intégrer une Seconde Professionnelle si vous êtes Elèves issus de la classe de 3ème de COLLEGE ou 3ème Technologique et après avis d'orientation du CONSEIL DE CLASSE.

DEFINITION

Le titulaire du BEP Métiers de l'Electrotechnique intervient au niveau de l'ouvrier qualifié, dans le cadre de la réalisation de la mise en service et de la maintenance d'un équipement ou d'une installation électrique. Il peut être appelé à exercer des fonctions d'étude, d'organisation, de construction et d'installation, de mise en service et de maintenance d'équipement et d'installations électriques.

Il a acquis des connaissances et développé des savoir-faire professionnels dans les domaines : de la distribution de l'énergie électrique, de l'utilisation de l'énergie électrique, des installations et des équipements de l'électronique de puissance, de la commande des systèmes de l'habitation du tertiaire, de la sécurité, des relations techniques et commerciales.

ORGANISATION DES ETUDES

2 années d'étude avec 4 semaines de stage pratique.

Enseignements	Nombre d'heures par semaine	
	1^{ère} année	2^{ème} année
ENSEIGNEMENT GENERAL		
Mathématiques. Et Sciences Physiques	4 h (+ 1h d'aide)	4h
Langue vivante	2h	2h
Français—Histoire Géo	4 h (+ 1h d'aide)	3h
Education artistique	1h	1h
Education physique	2h	2h
Modules : ECJS	0.5h	0.5h
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
L'Enseignement Technologique et Professionnel (dont 2 heures de Projet Personnel à Caractère Professionnel en Terminale)	16 H 50	18 H

Aide individualisée en mathématiques et français en première année.

PROJET PLURIDISCIPLINAIRE A CARACTERE PROFESSIONNEL (PPCP)

Objectifs : mettre en relation des connaissances,
développer la motivation de l'élève
et l'aider à mieux définir son projet professionnel.

POURSUITES D'ETUDES DEBOUCHES

Le titulaire de ce BEP a reçu une formation qui lui permet de réaliser différents types d'installations électriques (logement, bureaux, industrie...). Il peut effectuer :

• **des travaux d'études ou d'organisation** (par exemple : établir les documents d'un dossier technique, préparer une intervention...)

• **des travaux d'exécution** : façonner les canalisations, poser des câbles, mettre en place les matériels, les raccorder, effectuer les contrôles. Il est également qualifié pour assurer la mise en service des équipements et leur maintenance (diagnostiquer, dépanner, régler). La formation dispensée par ce diplôme fait une large part à l'électrotechnique et aux technologies qui lui sont maintenant associées pour commander et contrôler les installations : Electrotechnique de puissance (conversion des courants), systèmes automatisés, habitation, tertiaire.

Après le BEP :

Entrée dans la vie professionnelle, poursuite des études vers un BAC Professionnel Equipements et Installations Electriques, poursuite des études vers un Bac Technologique STI, concours aux examens de recrutement des Grandes Entreprises SNCF, EDF, Armée...